Image not found or type unknown

Exploitant agricole recuperer les terrains face a un agriculteur

Par **gazoux**, le **01/03/2012** à **14:15**

Bonjour,
Je vous expose ma situation :
Je rachète la moitié de la ferme de mes parents à mon frère afin dans devenir propriétaire et que celle-ci soit ma résidence principale.
A l'heure actuelle mon frère est déclaré comme exploitant, il souhaite abandonnée cette double activité et que je devienne exploitant.
L'exploitation est plus de l'entretient des terrains que des revenus effectifs, une partie des terrains est prêté a titre gracieux. J'utilise les autres pour faire des potagers et fruits.
Je crois que en tant qu'exploitant mon frère est obligé de déclarer un revenu minimum de 1200 euros au impôts , de payer la MSA , les impôts foncier et l'assurance d'une exploitation agricole est beaucoup plus onéreuse que pour une simple propriété.
Aussi j'aurai voulu savoir si j'ai l'obligation de me déclarer en tant qu'exploitant ou non.
Avantages et inconvénients ?Il s'agit de 5 hectare de pré et 2 de bois.
Si dans la mesure où je deviens exploitant et que je loue une partie des terrains, cela me donne t'il le droit de récupérer ces terrains a la fin du bail face a un agriculteur qui souhaite les garder, ou est-ce identique que si je n'étais pas exploitant.
Dans ce cas je dois continuer à prêter les terrains a titre gracieux comme c'est le cas actuellement pour garder la jouissance de ceux-ci, si je veux en disposer un jour.
Quelle sont les formalités pour que mon frère me cède l'exploitation des terrains dont je serai pleinement propriétaire suite au versement de cette soulte d'indivision suite a donation aux enfants.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés